

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Reconstruction de la piscine municipale de Bayeux (14) - Création d'un parking ouvert au public de plus de 100 unités d'accueil

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40 ° Aire de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Création d'un parking visiteurs de 149 unités d'accueil.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction de la piscine intercommunale sur la même parcelle que la piscine existante. Le programme de travaux prévoit le maintien en service de la piscine actuelle jusqu'à la réalisation du nouveau bassin. La surface utile du projet est de 3150 m² répartie sur 2 niveaux (le sous-sol technique et les locaux d'accueil, bassins, vestiaires/sanitaires, cabines et bureaux).

Il est également prévu la réfection des voiries, parkings et aménagements paysagers.

A ce titre, un parking d'accueil du public de 149 places et prévu en lieu et place du parking actuel.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet important répondant à divers besoins de la communauté de communes de Bayeux Intercom : à la fois ceux des sportifs, mais aussi ceux des scolaires et du grand public, sans oublier les touristes.

Présenté le 27/01/2016 au conseil communautaire, le coût des travaux s'élève à 8 770 000 € HT.

L'idée n'est pas nouvelle puisqu'elle date du début des années 2000. Construite en 1970 sur un modèle semi-ouvrant, la piscine actuelle de Bayeux est devenue au fil des ans obsolète. Malgré une bonne maintenance réalisée par les services techniques, elle a vieilli. L'équipement sera en capacité d'accueillir 90 000 visiteurs par an, voire 110 000, contre 75 000 actuellement. Ce projet intercommunal s'étend à côté de la piscine actuelle et du camping.

Il a été proposé un ensemble où l'accent a été mis sur la luminosité et une ouverture sur les différents bassins. L'idée est de diminuer le coût de fonctionnement pour permettre à toutes les populations de venir. Le but est d'arriver à l'équilibre rapidement. La nouvelle piscine disposera d'un grand hall d'entrée qui permettra de dispatcher les nageurs selon leurs envies vers les différents espaces du complexe. À l'intérieur, se trouvera une pataugeoire (20 m²) et des jeux pour enfants, un bassin de loisirs (148 m²) avec un espace d'initiation dédié aux scolaires et des jeux comprenant deux lignes de nage, et un bassin sportif avec cinq lignes d'eau de nage. À l'extérieur, un bassin nordique de 200 m² sera construit avec une 6e ligne d'eau et la possibilité d'initiation à la plongée grâce à un espace de 4 m de largeur et 3 m de profondeur. Un grand espace de verdure dit « Plages » entourera le bassin. Le plus de l'équipement réside dans le grand espace balnéothérapie de 515 m² comprenant un bassin balnéothérapie, un spa, un espace Hamann et sauna, plus une grotte de sel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le programme de travaux prévoit le maintien en service de la piscine actuelle jusqu'à la réalisation du nouveau bassin. Une étude a été menée pour identifier d'éventuelles contraintes naturelles. Aucun espaces naturels sensible, zone humide ou espèces naturelles protégées ne sont présentes sur le terrain d'assiette du projet.

Les terrassements seront réalisés suite à la démolition pour asseoir les fondations et la dalle du sous-sol. A ce titre, le Maître d'ouvrage a engagé une étude hydrogéologique pour prendre en compte les contraintes potentielles induites par la nappe d'eaux souterraines.

Les travaux seront réalisés pendant les heures et jours ouvrés. L'ensemble du chantier sera signalé, balisé et mis en sûreté vis-à-vis du public.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet fonctionnera de la même manière que l'actuelle piscine, accueillant divers publics au long de l'année. La capacité d'accueil sera simplement augmentée et les services proposés diversifiés et adaptés aux différents publics.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 pour la gestion des eaux pluviales).

Absence de zones humides notables ou connues. Une détection complémentaire a été menée par BURGEAP en avril 2016, ne mettant aucune zone humide en évidence.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau) - Création d'un parking d'accueil de 149 places.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelles cadastrales AM 435p et 1M 28p	2.05 ha
Surface "bâtiment piscine"	3330 m ²
Capacité d'accueil prévisionnelle	90000 visiteurs/an
Capacité parking	149 places d'accueil
+ voiries et espaces verts	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Vallée des Prés
à Bayeux (14400)

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 ° 42 ' 01 " O Lat. 49 ° 16 ' 58 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Fin des années 1960 - Ouverture de la piscine actuelle en 1970

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

1. Démolition de l'actuelle piscine et annexes techniques.
2. Construction de la nouvelle piscine et annexes techniques en sous-sol.
3. Réfection et extension des voiries, parkings.
4. Aménagements paysagers, extérieurs et espaces verts.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La zone d'étude est actuellement occupée par le bâtiment de l'actuelle piscine de Bayeux, voiries, parkings et espaces verts associés. Un terrain de sport en dur est également présent ainsi qu'un emplacement pour chapiteau.
Le secteur nord, en parcelle AM 28, est actuellement occupé par un vaste espace vert (pelouses, arbres de haut jet et haies d'agrément).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Bayeux approuvé le 19.12.2012
Modification n°1 approuvée le 08.04.2015
Modification n°2 vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25.06.2015.
Le site est implanté en zone UGb (quartiers urbains à dominante résidentielle qui composent la ville, autour de la ville-centre comprise dans le PSMV - Le secteur UGb à un caractère urbain par sa densité, la hauteur de ses constructions et sa mixité ; il comprend principalement des immeubles de logements et des équipements collectifs).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État du Calvados (approuvé).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors secteur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur Bayeux
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors PPRI et hors PPRT. Existence de l'Atlas des Zones Inondables de la Vire-Aure diffusé le 23.03.2004. Présence de zones inondables de l'Aure référencées au PLU.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : * 770 m au sud : Arbre de la Liberté situé dans la Cour des Tribunaux (13 décembre 1932) - Site Classé * 790 au sud-ouest : Place du Château de Bayeux (13 décembre 1932) - Site Classé * La Tapisserie de Bayeux est inscrite au registre Mémoire du Monde par l'UNESCO

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A COMPLETER SUR RETOUR HYDROGEOLOGIE
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A COMPLETER SUR RETOUR HYDROGEOLOGIE
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bilan déblais-remblais sera optimisé. Lors des terrassements pour la création du sous-sol technique, les déblais pourront être en excès et exportés du site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone naturelle d'intérêt au droit du site. Les haies ont un intérêt de valorisation paysagère, elles seront maintenues ou recrées. Aucune sensibilité environnementale, ou faune-flore au droit du site. Hors trame verte et bleue du SRCE Normandie.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences sur les zones à sensibilité particulières: - Bruit : la partie nord du projet (parking) est située à proximité du Bd d'Eindhoven, classé en infrastructure sonore au PLU. Le projet ne sera pas générateur de bruit à long terme - PPRN & T : le projet ne s'inscrit dans aucun de ces plans. Toutefois, il convient de préciser que le projet vise à limiter au maximum les rejets d'eaux pluviales de manière à ne pas aggraver les écoulements en aval. - Natura 2000 : la première zone Natura 2000 se localise à environ 12 km du site. - Le site est en dehors de tout périmètre de protection de monument historique

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'établit sur la même parcelle que l'actuelle piscine. Quelques espaces verts ornementaux seront transformés, il ne s'agit ni d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas localisé dans un environnement soumis à un risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine. Il est localisé dans un secteur de sensibilité faible vis-à-vis des remontées de nappe des sédiments. Il se situe dans une zone de sismicité de niveau 2. L'aléa retrait gonflement des argiles au droit du site n'est pas caractérisé comme une contrainte au PLU.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des mesures d'hygiène et de salubrité publique sera particulièrement optimisé du fait de l'accueil de publics variés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition et de construction de la piscine pourront engendrer des nuisances sonores (bruit des machines, des camions, etc.) dans un environnement résidentiel relativement sonore (proximité de grands axes urbains). Toutefois, les opérations seront réalisées dans des tranches horaires normales de manière à éviter les nuisances pour les riverains. Les opérations seront ponctuelles dans le temps. Aucune nuisance en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Principalement, la circulation des engins et les travaux de fondations, pourraient générer des vibrations lors des travaux. En phase d'exploitation, aucune vibration nuisible n'est à attendre.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les opérations seront réalisées de jour.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques proviendront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rejets d'eaux usées (raccordement au réseau public puis la STEP) - des rejets d'eaux pluviales (collecte et rétention sur site avec rejet à débit régulé à l'Aure conformément au règlement d'assainissement pluvial communal et aux prescriptions de la DDTM 14) - des rejets d'eaux de vidange de piscine vers le réseau EP (occasionnels) et d'eaux de purges de filtres vers le réseau EU puis la STEP, conformément à la réglementation applicables aux piscines publiques.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de purges des filtres seront récupérées par le réseau EU de Bayeux et acheminées pour traitement à la STEP.</p> <p>Les eaux de vidange des piscines seront renvoyées au réseau EP de Bayeux après contrôle de la qualité physico-chimique et bactériologique.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucune modification de l'activité sur le terrain du projet (piscine).</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le secteur (et la commune de Bayeux) n'est pas concerné par des projets d'aménagement nécessitant des opérations soumises à déclaration, autorisation ou étude d'impact depuis début 2015 (consultation des récépissés Loi sur l'eau de la Préfecture du Calvados).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'actuelle piscine municipale de Bayeux, construite en 1970, est aujourd'hui trop ancienne. L'équipement ne répond plus aux attentes des utilisateurs. La future piscine intercommunale de Bayeux Intercom aura une vocation à la fois sportive et ludique. En plus de la natation, elle proposera de nouvelles activités de loisirs et détente. L'objectif pour Bayeux Intercom est de proposer une structure moderne et attractive, tant pour les habitants que les touristes en saison. La piscine s'adressera aux clubs de natation et de plongée (profondeur à 3 m), aux scolaires pour l'apprentissage de la natation, et au grand public avec 6 lignes d'eau de 25 m (dont une en extérieur), des équipements ludiques (pataugeoire, toboggan) et un espace détente bien-être.

La zone est classée en UGib du PLU ; le projet se conforme au règlement du PLU.

Le programme de travaux prévoit la déconstruction de l'actuelle piscine, la construction de la nouvelle piscine et la réfection/extension des voiries, parkings et espaces paysagers.

Le projet prévoit également de mettre en conformité la gestion des rejets aqueux (notamment la gestion des eaux pluviales dont l'actuelle piscine ne bénéficie pas). Les normes environnementales et sanitaires applicables à un établissement sportif accueillant du public seront respectées.

Aucun espace naturel sensible n'est présent sur le site et l'agrandissement de l'actuel parking n'engendrera pas la destruction d'habitat pour la faune ou la flore. Le futur parking d'accueil des usagers disposera de 149 places.

Au vu du faible intérêt environnemental du site et des mesures de gestion environnementale qui seront mises en œuvre lors de l'exploitation de la nouvelle piscine, il semble que le projet, et notamment la création d'un parking de 149 places, ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres ou minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bayeux le, 7 juillet 2016

Signature


Bayeux intercom
l'entente commune
 Par délégation
**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 DES SERVICES TECHNIQUES
 M. BESSELIEVRE**